

COMMUNE DE WEYERSHEIM

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Haguenau-Wissembourg

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mai 2026

Aujourd'hui, vingt-et-un mai deux mil vingt-six, les membres du conseil municipal sont informés individuellement par courriel qu'une séance ordinaire du Conseil Municipal aura lieu en Mairie, le jeudi vingt-huit mai deux mil vingt-six à vingt heures avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour du Conseil Municipal

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 29 avril 2026.
- 2) Désignation d'un secrétaire de séance.
- 3) Communications du Maire.
- 4) Compte-rendu des rapporteurs des différentes commissions.
- 5) Demande d'intervention de l'Etablissement Public Foncier d'Alsace pour la réalisation d'une procédure d'expropriation DUP (Déclaration d'Utilité Publique) réserve foncière.
- 6) Acquisition d'une parcelle rue de la Chapelle (régularisation de voirie).
- 7) Droit à la formation des élus.
- 8) Création d'un poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe.
- 9) Création de deux postes d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe (jobs d'été).
- 10) Création d'un poste d'apprentie / CAP AEPE pour l'école maternelle.
- 11) Tirage au sort des jurys d'assises.
- 12) Points divers.

Conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, la convocation ci-dessus est affichée à la porte de la Mairie et diffusée sur le site internet.

Procès-verbal de la séance

<u>Présidence</u>	ROEHLLY Sylvie
<u>Adjoint</u>	WEEBER Michelle WINTER-KNECHT Didier RICK Stéphane
<u>Conseillers</u>	ACKER Dominique, ALBECKER Bernard, BONICEL Bénédicte, BLANCK Denis, DOSSMANN Pascal, GASSERT Cédrine, HILD Aline, MATTER Denis, MATZEN Audrey, SCHULLER Céline, SORG Fabienne, VATRY Edwige, ZILLIOX Nicolas, ZINCK Gisèle.
<u>Absents</u>	REGNIER Clarisse a donné procuration à BONICEL Bénédicte ; BLANCK Dominique a donné procuration à WINTER-KNECHT Didier ; FOURNAISE Véronique a donné procuration à WEEBER Michelle ; JUNG Didier a donné procuration à RICK Stéphane ; DREISTADT Maxime a donné procuration à MATZEN Audrey ; HOFFMANN Caroline a donné procuration à ZINCK Gisèle ; KOERIN Gilbert a donné procuration à BLANCK Denis ; LAENG Éric a donné procuration à ZILLIOX Nicolas ; VOGT Marie-Line a donné procuration à SCHULLER Céline.

Le quorum est atteint.

Madame Sylvie ROEHLLY, Maire, souhaite la bienvenue aux membres présents.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 avril 2026

Le Procès-Verbal de la séance du 29 avril 2026 est approuvé à l'unanimité.

2. Désignation du secrétaire de séance.

Madame Sandrine ANDRÉ est désignée secrétaire de séance.

3. Communications du Maire

Sylvie ROEHLLY

04.05.2026 : Commission communication

05.05.2026 : Université des maires et présidents d'EPCI organisée par l'Association des maires de France du Bas-Rhin ;

06.05.2026 : Commission Administrative

Assemblée Générale Musique Municipale de Weyersheim

07.05.2026 : Anniversaire 100 ans – Mme Lucie FOURNAISE

Cérémonie de l'Armistice du 8 mai

10.05.2026 : Fête des Asperges à Hoerd

11.05.2026 : Réunion avec les communes concernées par l'itinéraire cyclable
Gambsheim – Brumath

Rendez-vous avec 3 propriétaires projet extension lotissement Hauts de la Zorn

18.05.2026 : Rencontre élus/Préfet

Conseil communautaire

19.05.2026 : SDEA Commission locale eau et assainissement

Commission Administrative

20.05.2026 : Réunion de démarrage du chantier école maternelle / périscolaire

Pôle santé : livraison du Relais Petite Enfance et des lots 2 et 15 de la commune

Remise des clefs du lot 15 à Mme Gangloff (naturopathe)

Installation du comité syndical du PETR

Assemblée Générale de l'hippodrome de Hoerd

Commission marché artisanal

21.05.2026 : Réunion avec Mme Julie HIEBEL diététicienne / Pôle santé lot 15

26.05.206 : Réunion avec les agents pour mise en place astreintes

27.05.2026 : Commission Administrative

Commission finances

28.05.2026 : Electricité de Strasbourg – réunion avec Mme BEHR pour point sur nos contrats

Commission voirie

Conseil municipal

4. Compte-rendu des rapporteurs des différentes commissions.

Clarisse REGNIER

02.05.2026 : Réunion du Conseil Municipal des Enfants
04.05.2026 : Commission communication
06.05.2026 : Atelier tricot
Assemblée Générale de la Musique Municipale
07.05.2026 : Cérémonie de l'Armistice du 8 mai
13.05.2026 : Joyeuses Retrouvailles avec les jeunes du Conseil Municipal des Enfants
17.05.2026 : Concert de l'OPS à Hoerd
18.05.2026 : Conseil communautaire
20.05.2026 : Commission cadre de vie (marché artisanal)
28.05.2026 : Conseil municipal

Dominique BLANCK

05.05.2026 : Rendez-vous avec une entreprise pour le chiffrage de la division d'un vestiaire de la salle Jupiter (Espace W) avec création de 2 douches dédiées au Tennis/ Padel
27.05.2026 : Commission Finances
28.05.2026 : Conseil municipal

Michelle WEEBER

02.05.2026 : Réunion du Conseil Municipal des Enfants
04.05.2026 : Commission communication
07.05.2026 : Cérémonie de l'Armistice du 8 mai
13.05.2026 : Réunion de l'association Joyeuses Retrouvailles avec les jeunes du Conseil Municipal des Enfants
18.05.2026 : Conseil communautaire
20.05.2026 : Commission marché artisanal
28.05.2026 : Conseil municipal

Didier WINTER-KNECHT

05.05.2026 : Rendez-vous avec une entreprise pour le chiffrage de la division d'un vestiaire de la salle Jupiter (Espace W) avec création de 2 douches dédiées au Tennis / Padel
07.05.2026 : Cérémonie de l'Armistice du 8 mai

- 19.05.2026 : Rendez-vous avec les sociétés WILLY LEISSNER et EATON pour l'établissement d'un devis pour le remplacement des BAES par des blocs Leds.
- 20.05.2026 : Réunion de démarrage de chantier dans le cadre de l'opération de la reconstruction de l'école des Cygnes.
- Définition des besoins de chaque entreprise pour la production des plans PAC.
 - Définition des besoins techniques et administratifs pour le démarrage du chantier.
- 20.05.2026 : Commission marché artisanal.
- 27.05.2026 : Commission des Finances.
- 28.05.2026 : Conseil municipal

Stéphane RICK

- 11.05.2026 : Point de présentation du projet de piste Cyclable Brumath-Gambsheim aux nouveaux élus des communes concernées.
- 20.05.2026 : Réunion de lancement/démarrage avec certaines entreprises du Chantier Ecole des Cygnes (Participation des Conseillers délégués : MM. Dossmann et Jung).
- 28.05.2026 : Conseil municipal.

5. Demande d'intervention de l'Etablissement Public Foncier d'Alsace pour la réalisation d'une procédure d'expropriation DUP (Déclaration d'Utilité Publique) réserve foncière.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

Vu les articles L. 324-1 et suivants et R. 324-1 et suivants du Code de l'urbanisme relatifs aux établissements publics fonciers locaux ;

Vu l'article L221-1 du Code de l'urbanisme, relatif au recours à l'expropriation des EPF locaux ;

Vu l'article L300-1 du Code de l'urbanisme, définissant les actions ou opérations d'aménagement ;

Vu le règlement intérieur de l'EPF d'Alsace du 11 décembre 2024 portant notamment sur les modalités de portage foncier, de rachat du bien et les modalités financières ;

Vu les statuts de l'EPF d'Alsace du 14 janvier 2025 ;

Vu le courrier de sollicitation adressé par la Commune de Weyersheim à l'EPF d'Alsace le 27 mai 2024 ;

Vu la délibération du conseil municipal de Weyersheim du 22 octobre 2024 demandant à l'EPF d'acquérir, de porter et de gérer les parcelles cadastrées section 87 numéros 512, 513, 514, 515, 516, 517, 518, 519, 520, 521, 522, 523, 524, 525, 526 et 527, d'une superficie totale de 01 ha 97 a 86 ca, consistant en des terrains nus, en vue d'y réaliser un projet de lotissement d'habitat ;

Vu la délibération du conseil municipal de Weyersheim du 20 janvier 2026 demandant à l'EPF d'acquérir, de porter et de gérer ces mêmes parcelles pour le même projet mais avec augmentation de l'offre financière à proposer aux propriétaires ;

Vu la convention de portage relative à ce projet, signée le 23 janvier 2026 par la commune de Weyersheim et l'EPF d'Alsace ;

Vu les nombreuses démarches réalisées par l'EPF d'Alsace et la Commune de Weyersheim pour tenter une acquisition à l'amiable de l'ensemble des parcelles précitées auprès des propriétaires concernés, qui ont données lieu à la signature de promesses de vente pour un certain nombre de propriétaires mais restent en échec à ce jour pour une partie des parcelles ;

Considérant que l'article L221-1 du Code de l'urbanisme prévoit la possibilité, pour les EPF locaux, de recourir si besoin à l'expropriation aux fins d'acquérir des immeubles pour constituer des réserves foncières en vue de permettre la réalisation d'une action ou d'une opération d'aménagement ;

Considérant que l'EPF d'Alsace a statutairement pour mission de constituer des réserves foncières pour ses membres et peut agir par voie d'expropriation ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

=====

E N T E N D U l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

MISSIONNE l'EPF d'Alsace, autorité expropriante, pour mener, pour le compte de la Commune, une procédure d'expropriation au titre de l'article L221-1 du Code de l'urbanisme en vue de l'acquisition des biens situés avenue des Celtes à WEYERSHEIM (Bas-Rhin), figurant au cadastre section 87 numéros 512, 513, 514, 515, 516, 517, 518, 519, 520, 521, 522, 523, 524, 525, 526 et 527, d'une superficie totale de 01 ha 97 a 86 ca, consistant en des terrains nus, en vue d'y réaliser un projet de lotissement d'habitat, sous réserve de l'accord du Conseil d'administration de l'EPF d'Alsace.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette procédure.

6. Acquisition d'une parcelle rue de la Chapelle (régularisation de voirie).

Madame le Maire informe l'assemblée que les héritiers de Mme Marie-Thérèse BRUCKMANN, épouse ZILLIOX, à savoir Mmes ZILLIOX Martine, Michèle, Valérie et M. ZILLIOX Jean-Marc, sont disposés à céder à la Commune, à l'euro symbolique, la parcelle cadastrée section 2 n° 225, d'une contenance de 0.07 ares, incluse dans la rue de la Chapelle.

Il y a donc lieu de se prononcer sur cette affaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL

=====

E N T E N D U l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

D E C I D E d'acquérir le terrain à l'euro symbolique.

D E C I D E de prendre en charge les frais de notaire.

A U T O R I S E le Maire ou un adjoint à signer les documents y relatifs.

7. Droit à la formation des élus.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2123-12, L. 2123-14, L. 2123-16 et R. 2123-12 à R. 2123-14 ;

Vu la nécessité de déterminer les orientations et les crédits ouverts au titre du droit à la formation ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de délibérer sur l'exercice du droit à la formation de ses membres dans les 3 mois suivant son renouvellement ;

Madame le Maire expose qu'il convient d'accompagner les élus dans l'exercice de leurs fonctions pour ce nouveau mandat en organisant les conditions de leur formation.

La loi impose un premier débat en début de mandat sur les orientations générales et le financement de la formation des élus, puis une nouvelle discussion à chaque nouvel exercice budgétaire.

Une formation doit être obligatoirement organisée au cours de la première année de mandat, pour les élus ayant reçu une délégation (adjoints et conseillers municipaux délégués).

Les formations doivent être dispensées par un organisme de formation agréé par le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, de plus elles doivent être conformes au répertoire des formations annexé à l'arrêté du 13 avril 2023.

Les frais de formation des élus incluant les frais de déplacement, de séjour et d'enseignement, donnent lieu à remboursement, et constituent une dépense obligatoire de la commune dès lors que l'organisme est agréé.

Le montant prévisionnel des dépenses de formation des élus ne peut être inférieur à 2% du montant maximal théorique des indemnités du maire et des adjoints, sans que le montant réel des dépenses de formation ne puisse excéder 20% de cette enveloppe.

Enfin, les élus peuvent mobiliser leurs droits individuels à la formation (DIFE) pour suivre ces formations.

Afin de prévoir les actions de formation les plus adéquates, il est proposé de recenser les besoins,

- En invitant les élus à se référer au répertoire national des formations (annexé à la présente délibération) en privilégiant les formations en lien direct avec l'action communale et ses compétences ;
- En identifiant avec les adjoints en charge de ces thématiques les besoins de formation ciblés ;
- En adaptant les formations aux enjeux stratégiques et projets communaux nécessitant une mise à niveau collective pour les membres du Bureau ou les conseillers municipaux.

Une fois ce recensement réalisé, un plan de formation est défini et budgété. Sa réévaluation annuelle permettra, le cas échéant, d'adapter les formations prévues ou de les compléter pour répondre à l'émergence de nouveaux besoins.

LE CONSEIL MUNICIPAL

=====

E N T E N D U l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

V A L I D E Les modalités de recensement des besoins en formations des élus en début de mandat telles que définies ci-dessus ;

D E F I N I Comme prioritaire les formations en lien avec les compétences thématiques d'une commune et les projets communaux en cours ou à venir.

C H A R G E Madame le Maire ou son représentant de toutes les démarches pour mettre en œuvre les actions de formation.

8. Création d'un poste d'adjoint technique permanent (cat. C).

Il est proposé de créer un poste d'adjoint technique afin de pérenniser le poste d'un agent contractuel du service technique.

Cet agent est affecté au service technique et a notamment en charge le suivi de la salle Espace W.

L'agent sera rémunéré sur la base de l'échelon du grade d'adjoint technique (catégorie C) obtenu suite au calcul de son ancienneté, avec une durée hebdomadaire de service de 35 heures.

LE CONSEIL MUNICIPAL

=====

E N T E N D U l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

A P P R O U V E la création du poste d'adjoint technique (cat. C) à temps complet à compter du 21 juillet 2026.

P R E N D A C T E que l'agent percevra, à compter de sa nomination, le régime indemnitaire lié au grade.

D E C I D E de modifier le tableau des effectifs en ce sens.

D I T que les crédits sont inscrits au budget primitif 2026.

A U T O R I S E le Maire ou un adjoint à signer tous les actes y relatifs.

9. Création de deux postes d'adjoint technique contractuels pour les jobs d'été.

Vu l'article L332-23-2° permettant le recrutement d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité ;

Madame le Maire informe l'assemblée que, pour les mois de juillet et août, il serait utile de pouvoir recruter des jeunes pour exécuter divers travaux d'entretien et ainsi renforcer le service technique. L'âge requis est de 16 ans révolu.

Les jeunes seront rémunérés sur la base du 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique non titulaire (catégorie C) avec une durée hebdomadaire de service de 35 heures.

Ils assisteront les agents du service technique dans les diverses missions qui leur sont confiées (entretien des espaces verts, entretien du domaine public et divers petits travaux dans les bâtiments publics).

Le nombre maximum de jeunes pouvant être recruté est fixé à deux par mois.

LE CONSEIL MUNICIPAL

=====

E N T E N D U l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

A P P R O U V E la création des deux postes d'adjoint technique, à temps complet pour un accroissement saisonnier d'activité.

P R E N D A C T E que l'agent percevra, à compter de sa nomination, le régime indemnitaire lié au grade.

D I T que les crédits sont inscrits au budget primitif 2026.

A U T O R I S E le Maire ou un adjoint à signer tous les actes y relatifs.

10. Création d'un poste d'apprenti / CAP AEPE pour l'école maternelle.

A l'instar des années précédentes, Mme le Maire propose à l'Assemblée de recourir à un contrat d'apprentissage pour étoffer le personnel communal de l'école maternelle.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code du travail ;

Vu le décret n° 2022-280 du 28 février 2022 déterminant les conditions de mise en œuvre de la contribution du Centre National de la Fonction Publique Territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant ;

Vu la circulaire ministérielle Nor RDFS1507087C du 8 avril 2025 relative à la mise en œuvre de l'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial ;

Vu la demande d'avis au Comité Social Territorial ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

=====

E N T E N D U l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

A P P R O U V E le recours au contrat d'apprentissage,

DECIDE

de conclure pour la rentrée scolaire 2026/2027, un contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la Formation
Ecole Maternelle	1	CAP Accompagnement Educatif Petite Enfance	2 ans

DECIDE

de proposer les titres restaurant à l'apprenti(e) recruté(e) à raison d'un ticket par jour de travail complet effectué dans les locaux communaux.

PRECISE

que les crédits nécessaires seront inscrits au budget, article 6417.

AUTORISE

le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis.

A l'issue de la séance du Conseil municipal il est procédé au tirage au sort des jurys d'assises pour l'année 2027.

12. Points divers.

- Mme le Maire rappelle qu'au précédent mandat il a été décidé d'acheter la propriété située 3 rue de la gare. Elle souhaite interroger le nouveau conseil municipal sur son souhait de poursuivre ou non dans cette voie. A la majorité, le conseil municipal décide de confirmer le projet d'achat de l'immeuble sis 3 rue de la gare.
- La commission « voirie » se réunira le lundi 15 juin à 19h00 en mairie.
- La commission « seniors » se réunira le mercredi 24 juin à 19h30 en mairie.
- Denis BLANCK : demande si le Travailleur d'Intérêt Général a terminé sa mission au sein du service technique de la commune. Mme le maire répond par l'affirmative.
- Audrey MATZEN signale qu'elle redoute la consommation d'alcool des jeunes, aux abords de l'Open Air du foot, qui aura lieu le 26 juin prochain. Mme le Maire en appellera à la vigilance des organisateurs et de la Gendarmerie.
- Gisèle ZINCK demande si l'école maternelle peut faire « l'école du dehors » dans le verger communal rue des vergers. Mme Roehlly lui indique que cela ne pose pas de

problème tant que l'herbe n'est pas trop haute. Elle souhaite également savoir s'il est envisageable de construire des carrés potagers sur l'espace enherbé à côté des locaux modulaires. Mme Roehly pose la question de la durabilité de ce projet et de son entretien. Elle va se rapprocher de l'équipe enseignante pour en définir les conditions.

Personne ne demandant plus la parole, le Maire lève la séance à 21h30.

Le Maire,

Sylvie ROEHLLY

L'adjointe déléguée
Clarisse REGNIER



La secrétaire,

Sandrine ANDRÉ

